

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1053/ITLS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 1053/ITLS

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 septembre 1961

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro

30 septembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

MM. l'Intendant Lavergne et Fond sont désignés comme assesseurs du Conseil d'arbitrage des différends collectifs prévu à l'article 216 modifié du Code du Travail. L'Inspecteur du Travail et des Lois Sociales est chargé de l'exécution de la présente décision.